

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2014

Le 23 mai 2014, sur convocation régulière du Maire en date du 17/05/2014, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Étaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Franck Vermot-Desroches (pouvoir à Jean-Marc Bousset).

Bernard MAISSE a été élu secrétaire de séance.

1- DEMANDE D'ARRET NOCTURNE DE LA SONNERIE DES CLOCHES

Jean-Marc Bousset rappelle les deux courriers adressés aux conseillers municipaux :

- Un nouveau courrier émanant de Jean-François Cerf a été adressé le 6 avril 2014 pour demander à nouveau l'arrêt des cloches la nuit. Ce courrier reprend les lettres de 2007 et 2009 (un courrier accompagné d'une pétition signée par 20 personnes demandant l'arrêt des cloches sonnantes avec doublement des heures et un courrier accompagné d'une pétition signée par 100 personnes demandant le maintien du fonctionnement actuel des cloches) et précise qu'en cas de refus, une procédure judiciaire sera engagée.
- Un autre courrier d'Odile Nallet confirme que le son de la cloche horaire est loin d'être mélodieux voire agressif.

Le Maire reprend les principaux éléments des courriers en apportant des informations complémentaires :

- Demande d'arrêt uniquement pour la nuit de 22h à 7h
- Son strident suite à la réfection du moteur des sonneries
- Arrêt des sonneries civiles et non des sonneries religieuses
- Arrêt la nuit déjà effectif dans certaines communes (Serre, Ecole, Miserey...)
- Avis favorable du Conseil Paroissial pour un arrêt nocturne

Il met surtout l'accent sur les dernières jurisprudences : en cas de jugement, les tribunaux suppriment bien souvent les sonneries civiles, de jour comme de nuit. C'est pourquoi, plutôt que de partir en justice qui aboutirait à un arrêt total, il serait souhaitable d'opter pour l'arrêt des sonneries de 22 h à 7h.

Le débat permet d'entendre les arguments pour ou contre l'arrêt nocturne des sonneries :

Marie-Agnès Guezet insiste sur un aspect sentimental par rapport aux cloches étant donné qu'elle a passé son enfance au centre du village avant d'y revenir il y a quelques mois. Elle n'est pas gênée par rapport aux sonneries mais elle souhaite un changement de sonorité – elle craint que d'autres demandes portent sur la fermeture de la salle des fêtes. Le Maire répond alors que la location de la salle des fêtes a été limitée aux habitants de Pouilley depuis

quelques années afin de répondre aux riverains gênés par le bruit alors que la commune est pénalisée financièrement.

Agnès Bas rappelle que certains villages ont déjà arrêté les sonneries la nuit et que lorsque les sonneries se faisaient manuellement, il n'y avait personne qui venait sonner à chaque heure de la nuit.

Sandra Fallaix souhaiterait un changement de sonorité uniquement mais le maintien des sonneries la nuit.

Marie-Agnès Guezet précise que, avant l'électrification du village, un procédé mécanique actionnait déjà les cloches pour la sonnerie des heures : une personne passait régulièrement pour « remonter » ce système mécanique.

Claude Richard est étonné qu'on persiste à vouloir garder les sonneries la nuit alors qu'à l'heure actuelle, dans le monde moderne où on vit, chacun a une montre, une horloge, un téléphone portable... il souligne l'inutilité de la sonnerie nocturne et se demande qui pourrait être gêné par l'arrêt ; à l'inverse, il comprend les riverains qui reprochent le bruit occasionné, devenu une nuisance pour eux.

Jean-Paul Revert va dans le sens de Claude Richard et pense qu'effectivement cela peut être pénible d'entendre ce bruit à chaque heure de la nuit lorsqu'on habite à proximité. Il faut aussi tenir compte, pour lui, de la jurisprudence.

Annie Prod'homme se prononce contre l'arrêt des cloches : il faut conserver les traditions.

Franck Gibertini, quant à lui, est dérangé par le fait que les personnes qui ont fait le choix d'acheter des propriétés au pied de l'église connaissaient les nuisances au même titre que ceux qui achètent près des fermes et qui supportent les odeurs, le bruit des tracteurs...etc. il opérerait pour une baisse du niveau sonore dans la mesure du possible et pour l'arrêt de la double sonnerie ou pour un arrêt seulement en période d'été. Il pose la question du bruit des routes qui pourrait entraîner des pétitions. Le tintement des cloches n'engendre pas un problème de santé publique.

Patrice Jego répond sur ce point en disant qu'il ne faut pas faire l'amalgame entre le bruit des cloches la nuit et le bruit des autoroutes, routes et voies ferrées qui sont des éléments qui structurent le territoire ; à partir du moment où il y a nuisance, il ne voit pas la nécessité de conserver la sonnerie de nuit et souligne à nouveau le fait qu'un procès pourrait aboutir à un arrêt total.

Bernard Maisse rappelle que les cloches ont été installées en 1865 et qu'il a un avis personnel tranché sur ce sujet ; par contre, en tant qu'élu, il souhaite que la décision tienne compte des plaintes des riverains exprimées par 15 familles sur le bruit nocturne mais aussi de l'avis de 50 familles qui sont contre l'arrêt. Effectivement il y a une jurisprudence mais il pense que le courrier d'Odile Nallet qui a changé d'avis (ne demande plus l'arrêt) est plein de bon sens ; c'est pourquoi, il souhaite une diminution de la sonorité et l'arrêt du doublement de sonnerie. A noter également que dans le périmètre des habitations des familles gênées par le bruit, un nombre au moins équivalent de familles ne se plaignent pas du bruit et souhaitent conserver la situation actuelle.

Eric Léonard et Jean-Charles Micallef ne voient pas l'intérêt d'aller en justice (engagement financier pour la commune) surtout en ayant connaissance de la jurisprudence.

Le Maire demande de passer au vote :

Pour l'arrêt nocturne des cloches après 22 heures jusqu'à 7 heures : Agnès Bas, Jean-Marc Bousset, Jeannine Druot, Ghislaine Gallet, Patrice Jego, Eric Léonard, Véronique Magaud, Jean-Charles Micallef, Jean-Paul Revert, Claude Richard, Annie Salomez, William Schwob et Franck Vermot-Desroches (pouvoir à JM Bousset).

Contre l'arrêt : Nadine Burlaud, Sandra Fallaix, Franck Gibertini, Marie-Agnès Guezet et Bernard Maisse.

Abstention : Annie Prod'homme.

2- P.D.U (Plan de Déplacement Urbain)

Le dossier complet du PDU de la CAGB a été adressé à la mairie pour avis du Conseil Municipal.

Le Maire présente succinctement le projet de PDU qui a été préalablement mis à disposition des conseillers municipaux. Sachant que le projet ne peut pas être remis en cause (validité de 10 ans) , il est demandé aux communes de donner leur avis et leurs remarques.

Comme certains conseillers l'avaient évoqué, Jean-Marc Bousset indique qu'une liaison « bus » Pouilley – les Hauts du Chazal sera demandée, pour rejoindre le tram. Il souhaite également qu'un mode doux soit créé entre Pouilley et Champvans. Bernard Maisse demande d'étudier un mode doux entre Pouilley et Pelousey même si le franchissement de l'autoroute semble difficile.

Agnès Bas complète les informations du Maire sur le diagnostic : les déplacements sont de plus en plus effectués en voiture (76 %) - un parking relais apparaît sur les plans entre Champvans et Pouilley alors que cet aspect n'est pas développé sur les projets de lignes de bus à créer ;

William Schwob souhaiterait une présentation avec mise en évidence des impacts sur la commune par la CAGB. Le Maire demandera que cette possibilité soit envisagée en réunion de secteur (avec d'autres communes environnantes)

Bernard Maisse a été surpris que, dans ce projet, la commune ne soit pas dans la liste des risques majeurs et du bruit alors que ces mentions figurent au P.L.U. Au sujet des voiries, il indique que le rond-point de Miserey pour rejoindre la RN 57 ne sera pas fait cette année alors que le bois a été coupé.

Le Maire souhaite que la commission environnement travaille avec les élus de la CAGB pour les circuits pédestres, en concertation avec les agriculteurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable mais souhaite que la CAGB tienne compte des remarques soulevées.

3- VENTE D'UNE REMORQUE

La commune a acheté une remorque en 2000 pour un montant de 1 958.97 €.

Ce matériel n'est plus utilisé ; Jean-Marie Béliard propose de l'acheter au prix de 650 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette vente de matériel et autorise le Maire à signer les pièces de cession et de sortie d'inventaire communal.

4- INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER

En référence aux lois de 1982 et aux arrêtés interministériels de 1983, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales aux agents des services extérieurs de l'Etat, pour la confection de documents budgétaires, Jean-Marc Bousset propose au Conseil Municipal d'attribuer au Trésorier l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection de budget telles qu'elles sont prévues dans les textes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et :

- d'accorder l'indemnité de conseil à M. Gilles Arnould, receveur municipal, au taux de 100 % par an,
- de calculer cette indemnité sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983 –
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires à compter de la date d'installation du nouveau Conseil Municipal (28 mars 2014)

5- MEMBRE SUPPLEANT A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Suite au renouvellement des membres de la CAGB, il est procédé à une nouvelle désignation des membres de la CIID ; cette commission donne un avis sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et professionnels proposées par l'administration fiscale.

La CIID est composée du Président de la CAGB et de 10 commissaires ayant chacun 1 suppléant, choisis par l'administration fiscale sur proposition du Conseil Communautaire. La commune de Pouilly doit proposer un membre suppléant.

Nadine Burlaud, candidate, est désignée.

6- APPROBATION DU RLP (Règlement Local de Publicité)

Patrice Jego fait une brève présentation du Règlement Local de Publicité élaboré au cours du dernier mandat par la CAGB et les communes intéressées et approuvé par le précédent Conseil Municipal.

Un diagnostic des irrégularités a été réalisé en matière d'affichage publicitaire sur les grandes pénétrantes de la CAGB et les sites nécessitant un traitement spécifique ont été identifiés.

La mission a été notifiée en 2008 à l'association Paysages de France.

Patrice Jego donne quelques définitions (enseignes, préenseignes...) et montre les différentes infractions rencontrées (enseignes en lettres non découpées, dépassant le mur support...).

Besançon et les communes des grandes zones commerciales sont principalement touchées.

Le RLP vise à concilier la liberté d'expression en matière de publicité avec la protection du cadre de vie. Il permet d'harmoniser l'aspect des préenseignes et de la microsignalétique. Il proscribit les enseignes trop voyantes ou lumineuses et imposera des règles de surface.

William Schwob souligne l'utilité de donner un cadre pour cette publicité et demande s'il est identique pour toutes les communes : le RLP peut être modifié au niveau local par chaque commune en fonction de cas particuliers et il est joint au Plan Local d'Urbanisme. Il précise également que, s'il est approuvé, le RLP devra être appliqué dans notre commune.

Jean-Charles Micallef pose la question de l'application du RLP et de son incidence sur les commerces locaux : le Maire fait appliquer le RLP (mise en demeure adressée aux contrevenants avec délais et en ce qui concerne les commerces ou artisans locaux, ils ont déjà intégré les nouvelles enseignes dans leurs projets).

En ce qui concerne les enjeux financiers pour les communes percevant la taxe sur les emplacements publicitaires, Patrice Jego donne l'exemple de Besançon : les recettes de 2007 s'élevaient à 143 000 € pour 8 148 m² d'affichage – après publication du RLP, les recettes sont estimées à 150 000 € pour 1000 m² d'affichage.

Suite aux réunions publiques, au dépôt de registre en mairie, à l'enquête d'utilité publique, consultation des instances publiques (chambre d'agriculture, communes limitrophes, commission de la nature, SCOT ...) le Conseil Municipal doit approuver le RLP afin de le mettre en application.

Vote à l'unanimité.

7- GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CAGB

Afin d'optimiser les achats des fournitures administratives, la CAGB, plusieurs communes du Grand Besançon, la ville de Besançon, le CCAS et le SYBERT ont décidé de regrouper leurs commandes. Ce groupement permet de bénéficier de prix tenant compte d'un volume d'achat plus important mais oblige à se tenir au projet quantitatif donné au départ.

Au niveau de la papeterie, la mairie qui avait testé ce service lors du précédent mandat n'a pas constaté une baisse réelle des coûts (comme pour le groupement d'achat de sel de déneigement).

Le Conseil Municipal ne souhaite pas que la commune adhère au groupement d'achat.

8- RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Lors de l'assemblée générale du 30/04/2014 le Président du SIEVO a remis un rapport présentant le syndicat créé en 1946, le matériel, la répartition des abonnés pour près de 24 200 habitants, le prix et la qualité de l'eau.

Ce rapport, consultable en mairie, est présenté par Bernard Maisse :

- Créé en 1946 par 13 communes, le syndicat compte actuellement 49 communes.
- 10 582 abonnés (Pouilley les Vignes : 780)
- 7 500 compteurs équipés pour des relevés à distance
- 2.01 € le m³ TTC (1.95 € en 2012)
- 3.3% du nombre d'abonnés adressent des réclamations
- Certification ISO 9001 et 14001 depuis septembre 2012
- 50 prélèvements environ par an pour analyse bactériologique (1 seul était non conforme et le puits concerné a été mis hors service)
- Bonne qualité de l'eau donnée par l'ARS en ce qui concerne la présence de pesticides
- 2800 m de renouvellement de conduites et 5240 m créées.
- Très bonne gestion financière du syndicat confirmée par le trésorier.

Sur proposition de Bernard Maisse, le Conseil Municipal approuve ce bilan.

Suite à la découverte des installations du SIEVO par des enfants de la section football, une visite pourra également être organisée pour les élus.

9- **QUESTIONS DIVERSES**

Bilan de l'arrêt de l'éclairage public

Bernard Maisse donne le bilan couvrant la période du 2 février 2013 au 1^{er} février 2014 :

- Consommation 91 956 KW/h contre 205 000 KWh auparavant soit 55 % d'économie
- 8 360 € avec les différentes taxes (TVA, taxe départementale...)
- Pas d'augmentation d'actes de vandalisme du fait des coupures (les incivilités se passent essentiellement en journée)

Marie-Agnès Guezet rappelle que l'éclairage est coupé de 23h30 à 5h du 1^{er} septembre au 30 avril – suite à une demande, elle souhaiterait que la période soit prolongée au 15 mai.

Electricité de la mairie

Patrice Jego explique que le bureau d'étude « énergie » avait demandé un raccordement d'une puissance 120 KVA pour alimenter en énergie électrique la mairie et la future bibliothèque. Devant l'importance des travaux de raccordement d'ERDF, un raccordement au tarif jaune de 60 KVA a été retenu pour un abonnement annuel de 2 116 €.

Le bilan de consommations émis par EDF montre que, depuis le 1^{er} juin 2013, le bâtiment n'a jamais atteint une puissance supérieure à 8 KVA. Devant un tel écart, les services d'EDF ont été questionnés et ils ont confirmé leur bilan et conseillé de basculer en tarif bleu. Le montant de l'abonnement annuel pour une puissance de 18 KVA est de 210.36 €. La modification a un coût de 365 €.

Plan d'aménagement de la zone d'activités

Jean-Marc Bousset présente le projet déposé par le SMAIBO pour l'aménagement de la zone située derrière le Super U ; les travaux démarreront dès l'automne pour la 1^{ère} tranche. Un giratoire sera créé sur la RD 8, à l'entrée de la zone d'activités.

Contrat Territorial Jeunesse

William Schwob fait un rapide compte-rendu de la réunion du 15 mai dernier à laquelle participaient également Patrice Jego, Jean-Paul Revert ainsi que des représentants des communes de Serre les Sapins, Franois, du Conseil Général, du collège Pompidou et bien sûr les membres de Familles rurales (Serre/Pouilley).

L'animateur intervient pendant la pose méridienne au collège et tous les après-midis pendant les vacances, les vendredis soirs.

Le Conseil Général reconduira ses aides financières pour 3 ans (12 000 € par an).

Bernard Maisse pose le problème de la suppression des départements et par conséquent de l'arrêt du contrat de l'animateur qui pourrait impliquer une obligation d'embauche par le collectivité. Mais, William Schwob précise que l'animateur est embauché par Familles Rurales et qu'il occupe d'autres postes au sein de cette association.

Noël des enfants de la Lanterne

Le spectacle proposé par Le SIVOS de la Lanterne aux enfants de maternelle et primaire aura lieu le samedi 6 décembre 2014.

Bois de chauffage :

Bernard Maisse précise que le bois de chauffage est mis à disposition des demandeurs et qu'une centaine de stères peuvent être proposés à la vente (34 € le stère)

Circulation rue de l'Eglise

Franck Gibertini a été interpellé sur le stationnement rue de l'Eglise qui gêne la circulation. Jean-Marc Bousset répond que le problème sera résolu lorsque la rue de l'Ecole sera faite et qu'un plan de circulation sera mis en place.

Eau des fontaines

Franck Gibertini demande si, en dehors des agriculteurs, les Appuliens peuvent prélever de l'eau des fontaines en particulier de celle du centre du village pour remplir une piscine. Le Maire répond qu'effectivement il est intervenu pour faire arrêter un pompage important dans la fontaine et qu'il attend la réponse du service d'aide aux Maires interrogé à ce sujet.

Rue de Miserey

Jean-Charles Micallef demande si le terre-plein à l'entrée du village, route de Miserey peut être amélioré car il est très dangereux ; de plus, cette partie n'est pas éclairée. Bernard Maisse répond que le problème de l'éclairage a déjà été évoqué avec les riverains.

CAGB – SYBERT

Annie Salomez a été nommée à la commission 3 de la CAGB (emploi – recherche - insertion) Jean-Marc Bousset sera à la commission 4 (développement durable) et a été élu 1^{er} V/Président du SYBERT (finances – administration générale)

BOIS DE CHAUFFAGE DISPONIBLE

**VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE AUPRES DU SECRETARIAT DE
MAIRIE
BOIS EN BORDURE DE CHEMIN FORESTIER
PRIX : 34 € LE STERE**

MISE A JOUR DU PLAN CADASTRAL

Le géomètre du cadastre est autorisé à pénétrer dans les propriétés particulières (à l'exclusion de l'intérieur des habitations) pour procéder à diverses constatations et effectuer des mesurages des constructions nouvelles, nécessaires à la mise à jour du plan cadastral. Un arrêté préfectoral l'autorise à effectuer ces opérations sur la commune de Pouilley les Vignes du **16 juin 2014 au 28 juin 2014**.


**Commune de
POUILLEY
LES VIGNES**



**JUIN
JUILLET**

2014


Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
------	---------------	------	--------------

Vendredi 20 juin	<p><i>Fête de la musique</i></p> 	Rue piétonne Salle des fêtes	Comité des Fêtes Orchestre d'harmonie Cantilène
Samedi 21 juin	<p>Spectacle de la maternelle Le matin ** <i>Kermesse des écoles</i></p> <p><i>A partir de 12 h 30 barbecue Inscription à l'A.P.E</i></p> <p><i>A partir de 14 h 30 jeux Pêche à la ligne, chamboule- tout, maquillage, foot, basket...</i></p>	Salle des fêtes ** Cour maternelle	A.P.E et instituteurs

En raison des fêtes organisées à Besançon : Tour de France, finale de la coupe du monde de football et feux d'artifice tirés le 13 juillet,
Le Comité des fêtes et la municipalité ont décidé d'annuler la fête du 13 juillet 2014 et de reporter le tir des feux d'artifice au **JEUDI 14 AOUT 2014**



!!! Dimanche 21 septembre	Repas dansant des + 70 ans	Salle des fêtes	Commune
---	----------------------------	-----------------	---------

<p>A partir de midi</p>	<p>En raison des élections sénatoriales, le repas est avancé d'une semaine</p>		
-------------------------	--	---	--